



Rapport de mise en œuvre / 2011-2012



PREMIÈRE NATION DE TSAWWASSEN
ACCORD DÉFINITIF

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. On vous demande seulement

- › de faire preuve de diligence pour s'assurer de l'exactitude du matériel reproduit;
- › de préciser le titre complet du matériel reproduit ainsi que le nom de l'organisation qui en est l'auteur;
- › de mentionner que la reproduction est une copie d'un document officiel publié conjointement par les gouvernements du Canada, de la Colombie Britannique et de la Première Nation Tsawwassen et que la reproduction n'a pas été faite en association avec ces gouvernements ni avec leur appui.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite des parties suivantes :

- › l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au numéro 613-996-6886 ou à l'adresse droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- › le gouvernement de la Colombie Britannique à l'adresse www.cio.gov.bc.ca/cio/intellectualproperty/index.page
- › La Première Nation Tsawwassen au numéro 604-943-2112 ou à l'adresse reception@tsawwassenfirstnation.com

French version (Paper)

QS-6318-000-FF-A1

No de catalogue : R31-18/2012F

ISSN : 1925-6043

French version (PDF)

QS-6318-000-FF-A1

No de catalogue : R31-18/2012E-PDF

ISSN : 1925-6051

© Le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada, le ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones de la C. B. et la Première Nation de Tsawwassen (2013). This publication is available in English under the following title: Tsawwassen First Nation Final Agreement – Implementation Report / 2011-2012.

Publié avec l'autorisation de :



TSAWWASSEN FIRST NATION
s̓c̓əwəθən məsteyəx^w

Première Nation de Tsawwassen
Tsawwassen, Colombie Britannique
www.tsawwassenfirstnation.com
1-604-943-2112



La province de la Colombie-Britannique
Victoria (Colombie-Britannique)
www.gov.bc.ca/arr



Le gouvernement du Canada
Ottawa (Ontario)
www.aandc-aadnc.gc.ca
1-800-567-9604
ATS seulement : 1-866-553-0554

L'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen est le premier traité moderne urbain en Colombie-Britannique et le premier à avoir été conclu sous le régime de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et de la Première Nation de Tsawwassen sont signataires de l'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen (le Traité), qui comprend un accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Le Traité est entré en vigueur à la date de prise d'effet, le 3 avril 2009.

En vertu de l'Accord définitif, les trois gouvernements responsables ont mis sur pied un comité devant permettre aux parties d'échanger, et faciliter la mise en œuvre du Traité. Le présent rapport résume les progrès réalisés durant la première année, soit du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.



respect et possibilités

TSAWWASSEN : LA TERRE FAISANT FACE À LA MER

UN LIEU

Depuis des temps immémoriaux, la Première Nation de Tsawwassen a utilisé et occupé un vaste territoire côtier riche en poissons, en gibier et en autres ressources naturelles. Son territoire traditionnel s'étend des régions au sud de l'actuelle Colombie-Britannique, à partir de l'extrémité nord de Pitt Lake et le long de la rivière Pitt, jusqu'à la rivière Fraser et au détroit de; à l'est jusqu'à New Westminster; au sud jusqu'à la frontière internationale; à l'ouest jusqu'au sud des îles Gulf. Tsawwassen est un nom Hun'qum'num qui signifie la « Terre face à la mer ». Les terres visées par le traité Tsawwassen sont situées près de Roberts Bank, sur la rive de la mer des Salish.

UN PEUPLE

Les Tsawwassen sont des navigateurs appartenant au groupe des Salish du littoral. La Première Nation de Tsawwassen compte 435 membres, dont environ la moitié vit sur les terres tsawwassen et le reste, dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, dans le comté de Whatcom (dans l'État du Washington), à l'intérieur de la Colombie-Britannique et ailleurs en Amérique du Nord. La communauté est jeune et en plein essor, avec quarante pour cent des membres âgés de moins de 18 ans. Les Tsawwassen sont fiers de leur patrimoine, de leurs traditions culturelles et de leur réputation de collectivité liée et accueillante.

UNE VISION

Avant d'accéder par traité à l'autonomie gouvernementale, les membres de la Première Nation de Tsawwassen ont élaboré un plan stratégique établissant les objectifs de mise en œuvre des traités pour la collectivité et pour le gouvernement. Ce plan s'articule autour de l'énoncé de vision suivant.

[Traduction] « Ce à quoi nous œuvrons : La Première Nation de Tsawwassen sera un endroit idéal où élever une famille et un modèle fonctionnel pour une collectivité des Premières Nations durable sur le plan environnemental, indépendante, et fière de sa culture. Son gouvernement s'engage à toujours servir ses membres et à exercer l'autonomie gouvernementale qui lui a été conférée traité. »

ACCORD DÉFINITIF DE LA PREMIÈRE NATION TSAWWASSEN

Les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et de la Première Nation de Tsawwassen (les parties) ont pris part au processus de négociation de la Commission des traités de la Colombie-Britannique avec plusieurs objectifs en vue. Parmi ces objectifs, on retrouve : permettre à la Première Nation de Tsawwassen (PNT) de se développer et de s'épanouir de manière autonome, indépendante et en tant que collectivité durable; assurer la certitude à l'égard de la propriété des terres et des droits sur les ressources; donner la chance aux membres tsawwassen de participer plus activement à la vie économique, politique et sociale de la Colombie-Britannique. Les parties étaient à la recherche d'un traité qui tisserait de nouveaux liens de gouvernement à gouvernement, fondés sur le respect mutuel et la réconciliation.

terre et mer

L'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen en est le résultat. Le Traité précise les droits juridiques à l'égard des terres et des ressources, en plus des modalités de l'autonomie gouvernementale. Il lève l'incertitude quant aux résidents et aux investisseurs, pour ainsi être bénéfique à tous les Canadiens. Il réalise une véritable réconciliation -- prouvant ainsi qu'une société moderne peut très bien corriger les erreurs du passé tout en tenant compte des différences entre les valeurs et les cultures.

En tant qu'accord sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale, le Traité prévoit ce qui suit :

- › transfert de plus de 724 hectares de terres (terres tsawwassen), qui appartenait au Canada ou à la Colombie Britannique, à la PNT en fief simple;
- › règlement des revendications de la PNT visant plus de 10 000 kilomètres carrés de terres, au chapitre des titres fonciers, de la chasse aux oiseaux migrateurs au gibier, et de récolter des plantes;
- › un pourcentage convenu des prises annuelles totales de saumon rouge dans la rivière Fraser et la possibilité de pêcher le crabe à des fins non commerciales;
- › l'établissement, dans la constitution canadienne, d'un gouvernement de la PNT élu démocratiquement et habilité à adopter des lois, à offrir des programmes et services et à percevoir de l'impôt;
- › des outils en vue d'une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement entre le Canada, la Colombie Britannique et la Première Nation de Tsawwassen.

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU TRAITÉ

Les parties considèrent le Traité comme le début d'une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement. En vue de superviser cette relation, le Traité établit un comité de mise en œuvre composé d'un représentant des trois gouvernements. De façon générale, la mise en œuvre désigne la réalisation de toutes les activités nécessaires en vue du respect ou de l'exécution de toutes les dispositions du Traité après sa date d'entrée en vigueur. Le comité aide les parties à respecter leurs obligations en vertu du Traité, tente de résoudre les conflits entre les gouvernements à mesure qu'ils se présentent et communique les activités de mise en œuvre avec les organismes internes de chaque gouvernement.

Au cours de la période de production de rapports, le comité de mise en œuvre s'est réuni à quatre reprises (en personne ou par téléconférence), et a pris part à des groupes de travail tripartites chargés de traiter certaines questions en profondeur. Les parties ont entretenu des relations de travail constructives en tentant de mettre sur pied de nouvelles activités conjointes et de réconcilier les points de vue divergents. La section qui suit présente les faits saillants de ces discussions.

Chevauchement

En raison de contraintes techniques, le Canada et la Colombie Britannique n'ont pas été en mesure d'enregistrer une petite parcelle des terres tsawwassen (lot A plan BCP12879) auprès du bureau d'enregistrement des titres fonciers de la C. B. D'une superficie d'environ 6 000 mètres carrés, située sur la rivière Fraser, cette parcelle est enregistrée à titre de plan d'eau fédéral de Transports Canada et gérée par Port Metro Vancouver. Au cours de la période visée, le Canada a préparé un plan d'arpentage cadastral provisoire à des fins d'approbation par les parties. Les parties ont discuté des solutions juridiques et techniques pour inscrire la propriété dans le système provincial tout en veillant à ce que le processus d'enregistrement respecte le Traité et les lois applicables. La PNT et la Colombie Britannique ont proposé une approche possible, qui fait l'objet d'un examen par Transports Canada.

Accès aux programmes fédéraux

Cette question a été soulevée pour la première fois au cours de la première période de référence, lorsque la PNT a fait une demande de financement en vertu du Programme de développement professionnel et institutionnel du gouvernement fédéral, qui a été refusée. La PNT maintient que les paiements versés en vertu de l'Accord de financement budgétaire (AFB) ne financent pas le développement professionnel et institutionnel et ne nuisent pas à son admissibilité au programme. Le Canada maintient de son côté que la PNT reçoit des paiements en vertu de l'AFB au lieu du Programme de développement professionnel et institutionnel. Les parties ont tenu un certain nombre de discussions pour se comprendre l'un et l'autre, et ont poursuivi leurs efforts en vue d'atteindre un compromis.

Système d'égout et d'aqueduc

Au cours de la période de rapport, le Canada s'est acquitté d'un engagement préalable au Traité pris en 2006 visant à fournir des capitaux pour les ouvrages et les infrastructures de la PNT. Le Canada a également octroyé 1,36 million de dollars à la PNT à partir du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI) au titre de l'établissement et de la mise à niveau des installations de traitement des eaux d'égout. La PNT était la seule au Canada à recevoir un financement du FSI, un volet du Plan d'action économique du Canada, dont l'admissibilité était limitée aux gouvernements des provinces, aux municipalités et aux Premières Nations autonomes signataires d'un traité.

Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations

La Première Nation de Tsawwassen a collaboré avec le Canada et la Colombie Britannique en vue d'avoir accès à un financement pour les infrastructures de type municipal à faible coût en vertu du cadre établi dans la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations* (LGFSN). Cette loi fédérale prévoit l'octroi de prêts à faible coût aux Premières Nations visées par la Loi sur les Indiens. Toutefois, une disposition de la LGFSN permet aux Premières Nations autonomes d'avoir accès au même financement par règlement. Les parties ont poursuivi les travaux visant la mise sur pied d'une structure fonctionnelle permettant à la PNT d'emprunter des fonds en vertu de la LGFSN. La Colombie Britannique prend part aux travaux en raison de sa compétence en matière d'imposition foncière dans la PNT.

Accord sur le revenu de source propre

Les parties ont convenu que la PNT doit réduire sa dépendance aux paiements de transfert fédéraux et provinciaux au fur et à mesure qu'elle devient plus autosuffisante. En vertu de l'Accord tripartite sur le revenu de source propre, la PNT doit rendre compte de ses revenus de source propre à chaque exercice financier. Au cours de la période de référence, la PNT a continué de peaufiner sa méthode de présentation de rapports pour 2009-2010, en vue de combler les écarts dans les données.

Répercussions de l'arrêt Mclvor

Le Canada et la PNT ont discuté des répercussions du projet de loi C-3 qui permet à un plus grand nombre de personnes de s'inscrire au Registre des Indiens à la suite de la décision rendue dans l'affaire *Mclvor c. Canada* (2009). La PNT s'inquiète du fait que cette décision donne lieu à une augmentation du nombre d'Indiens inscrits dans la PNT et, de

ce fait, de ses obligations de financements, sans aucune augmentation correspondante du financement prévu dans l'Accord de financement budgétaire (AFB). L'article 8.1 de l'AFB prévoit que les parties discuteront des circonstances exceptionnelles qui sont impossibles à prévoir de façon raisonnable et qui entraînent des pressions financières qui nuiraient grandement à la capacité de la PNT de respecter ses obligations en vertu de l'AFB. La PNT a fourni une analyse des effets du projet de loi C 3 sur sa capacité à offrir les programmes et services. Les parties ont poursuivi la discussion sur les pressions financières que pourraient subir la PNT en raison du projet de loi. Au cours de la période de rapport, le Canada a pris part à une analyse nationale visant à désigner la présence de pressions financières sur les programmes et services émanant du projet de loi C 3.

Questions fiscales

DAu cours de la période de rapport la PNT a présenté une proposition visant la modification du régime d'imposition fédérale des pensions pour les Tsawwassen. Les droits de pension accumulés sur une réserve fédérale ne sont pas assujettis à l'impôt en raison des exemptions prévues dans la Loi sur les Indiens. La PNT s'inquiète du fait que, après que les exemptions de la Loi sur les Indiens seront auront été éliminées progressivement en vertu du Traité, les pensions existantes des membres tsawwassen seront assujetties à l'impôt selon des taux plus élevés que ceux pour lesquels les pensions avaient été pensées à l'origine. La question est actuellement à l'étude par le ministère des Finances.

De plus, la Colombie Britannique a rencontré la PNT en vue de discuter du remboursement de la taxe de vente harmonisée à la PNT, après que la province a annulé sa décision d'appliquer la TVH. La Première Nation de Tsawwassen et la Colombie Britannique travaillent à l'élaboration d'ententes provisoires sur le remboursement.

Rapport annuel

Le Comité de mise en oeuvre a la responsabilité selon le traité de prévoir l'élaboration d'un rapport annuel sur la mise en oeuvre. Il s'agit du troisième rapport annuel, présenté dans les deux langues officielles, et il vise les activités réalisées entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012.

Pour plus d'information, voir :

- > Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen www.tsawwassenfirstnation.com/finalagreement.php (en anglais seulement)
- > Plan pour la mise en oeuvre du Traité www.tsawwassenfirstnation.com/finalagreement.php (en anglais seulement)
- > L'approche du gouvernement du Canada concernant la mise en oeuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100031843/1100100031844>)
- > Ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones de la Colombie-Britannique www.gov.bc.ca/arr/treaty/default.html (en anglais seulement)
- > Commission des traités de la Colombie-Britannique www.bctreaty.net/index.php (en anglais seulement)



un environnement et une culture durables

TERRES TSAWWASSEN

Situées à seulement 30 kilomètres du centre-ville de Vancouver et de la frontière internationale, et à proximité du port de traversiers de Tsawwassen et de l'installation Deltaport des autorités portuaires de la région métropolitaine de Vancouver, les terres tsawwassen occupent une position enviable pour profiter de possibilités économiques. Grâce au Traité, les Tsawwassen sont en mesure de tirer profit de l'aménagement de leurs terres au fur et à mesure que la population et l'économie du Lower Mainland continueront à croître. Dans un même temps, le Traité donne à la PNT le pouvoir de veiller à ce que l'aménagement se produise de manière durable à la fois écologique et culturelle.

ENREGISTREMENT

Par souci de cohérence par rapport au système en vigueur dans la région, la PNT a décidé d'enregistrer ses intérêts dans les terres tsawwassen au bureau des titres fonciers de la Colombie-Britannique. Celui-ci se base sur le régime d'enregistrement foncier Torrens, qui offre aux indivisaires la certitude et la sécurité quant au titre. L'enregistrement améliore le régime de propriété des terres de la PNT, donne confiance aux investisseurs et aide à la PNT dans la gestion de ses affaires foncières. La loi provinciale a été modifiée pour faciliter l'enregistrement des terres tsawwassen auprès du bureau des titres fonciers, pour faciliter l'acquisition des titres en fief simple et pour assurer l'intégrité des intérêts autochtones uniques de la PNT envers ses fonds de terre, et sa relation avec ceux-ci.

PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRES DE LA PNT

Le ministère des Terres de la Première Nation de Tsawwassen élabore et administre la planification de l'aménagement et la réglementation des terres tsawwassen. Cela comprend une assistance lors de l'enregistrement foncier, la mise en œuvre et l'application des lois, de la réglementation et des règlements relatifs aux terres, la délivrance de permis et l'exécution de fonctions s'apparentant à des fonctions municipales. Le plan d'aménagement et le plan directeur concernant l'aménagement des terres industrielles de la PNT orientent l'aménagement des terres tsawwassen.

Au cours de la période de rapport, le ministère des Terres de la PNT :

- › a continué de surveiller la stabilité d'English Bluff, entrepris des inspections en collaboration avec la North West Holding Society et discuté de plans d'action de gestion intérimaire par l'entremise du comité de consultation communautaire;
- › a entrepris l'étude de deux huit demandes de changement de zonage, de permis d'aménagement et de lotissement;
- › a poursuivi l'établissement du processus de gestion des transactions associées aux terres par l'entremise de la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des dossiers;
- › a finalisé les formulaires et exigences des demandes relatives aux terres;

terres visées par le traité

- › a approuvé de nouveaux règlements sur les sols pour rationaliser le processus d'octroi des permis et pour protéger la santé environnementale des terres tsawwassen;
- › a planifié les exigences territoriales et la portée du projet de construction d'un nouveau terrain de jeu et de sports avant sa conception et sa construction;
- › a coordonné l'élaboration d'un plan sur le drainage de certaines terres tsawwassen et poursuivi les travaux relatifs à l'inventaire, à la modélisation, à l'analyse et au rapport final;
- › a poursuivi la gestion et le processus d'approbation d'un nouveau lotissement, des services d'infrastructures et des permis connexes;
- › a dressé un inventaire des logements locatifs et des terres agricoles.

SERVICES LOCAUX

La PNT a collaboré avec le Canada, la Colombie-Britannique, la région métropolitaine de Vancouver et la Corporation de Delta dans le but de fournir des services sur les terres tsawwassen, notamment des services régionaux, comme l'aqueduc et l'égout, et des services locaux comme la police, les parcs et le drainage. Certains sont offerts par le district de l'agglomération de Vancouver, d'autres le sont par l'entremise d'une série de contrats de services avec la Corporation de Delta ou directement par la PNT.

ÉVALUATION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET CONSULTATION

Le Traité habilite la PNT à évaluer tous les projets de développement proposés sur les terres tsawwassen. En collaboration avec la PNT, la Colombie Britannique gère un processus adapté pour le traitement des demandes relatives au développement des terres. Le Traité exige également que le Canada et la Colombie-Britannique consultent la PNT pour tout projet fédéral ou provincial susceptible d'avoir des incidences négatives sur ces terres, leurs résidents ou les droits de la PNT issus du traité. Au cours de la période de référence, les parties se sont consultées au sujet des projets suivants :

- › La Colombie Britannique a consulté la PNT sur le projet de passage supérieur de la 41e rue B. Les travaux étaient presque terminés en décembre 2011 et le passage est ouvert au trafic.
- › L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a rencontré la PNT pour discuter de l'évaluation environnementale sous forme d'étude approfondie de la mine de granulats BURNCO.
- › Transports Canada et le ministère des Pêches et des Océans (MPO) ont entamé des discussions avec la PNT sur le projet d'agrandissement de l'installation d'entreposage de véhicules de Fraser Wharves Ltd. (les évaluations environnementales ont été entreprises en avril 2009) et sur le projet d'expansion de l'embranchement industriel

Ewen proposé par le Canadien National (l'évaluation environnementale a été entreprise en 2008).

- › La Colombie Britannique et les autorités portuaires de la région métropolitaine de Vancouver ont réalisé une évaluation environnementale fédérale et provinciale du projet d'approvisionnement en carburant de l'aéroport de Vancouver, conformément à la *BC Environmental Assessment Act* et à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- › Le MPO et Environnement Canada ont entrepris des discussions avec la PNT sur le projet de moulins et de communes tsawwassen et le projet d'aménagement des terres à usage industriel de la PNT. Des évaluations environnementales préalables ont été entreprises en novembre 2010 et en mars 2012 respectivement, en vertu des processus appropriés.



culture, histoire et durabilité

RESSOURCES NATURELLES

De génération en génération, les Tsawwassen ont respecté et protégé les cadeaux que leur offrent la terre et la mer. Toutefois, le développement et l'urbanisation accrues ont eu une incidence sur l'environnement naturel de leur territoire traditionnel. L'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen permet à la PNT d'exercer ses droits relatifs au milieu naturel et de gérer les ressources en collaboration avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA PNT

Le ministère des Ressources naturelles du gouvernement de Tsawwassen administre le traité conclu entre la PNT, la Colombie-Britannique et le MPO concernant la prise annuelle autorisée de crabe, de saumon, d'éulachon et d'autres espèces ainsi que la récolte de plantes aquatiques. En collaboration avec le comité conjoint des pêches, le Ministère organise, surveille et met en œuvre les activités et règlements de la PNT relatifs à la prise et à la conservation du poisson, de la faune, des oiseaux migrateurs et des plantes, examine les propositions de développement des promoteurs et celles référées par les autres gouvernements (les « renvois ») et négocie les ententes sur les répercussions et les avantages, si possible. Il est en outre responsable de ce qui suit :

- › la mise en œuvre du plan des pêches de Tsawwassen;
- › la formation du personnel du Ministère (contrôleurs des prises, agents d'application de la loi, etc.) pour instaurer un programme des pêches conforme aux modalités du Traité et de la loi adoptée par la PNT (*Fisheries, Wildlife, Migratory Birds and Renewable Resources Act*);
- › la gestion des consultations à des fins de renvoi sur les projets proposés sur les terres tsawwassen;
- › la compilation des données sur les pêches et l'établissement de rapports au MPO par le biais d'un comité conjoint des pêches.
- › la gestion de la participation de la PNT aux évaluations environnementales réalisées par les autres gouvernements;
- › la responsabilité générale de l'archéologie et du patrimoine.

GESTION DES PÊCHES

Pour la Première Nation Tsawwassen, la participation à la gestion des pêches est essentielle, pour des raisons culturelles et économiques. Elle encourage ses membres à exercer leurs droits de pêche, de chasse et de cueillette dans le respect des mesures de conservation. En vertu du Traité, elle octroie des permis montrant clairement les membres qui sont autorisés à pêcher pour les besoins alimentaires, sociaux ou cérémoniaux de la collectivité. Les membres désignés doivent porter ces permis lorsqu'ils pêchent ou transportent le poisson à des fins domestiques. Les bateaux de pêche désignés doivent montrer clairement le décalque d'identification de la PNT. Ces documents aident le personnel de réglementation des pêches de toutes les parties à respecter le droit de pêche de la PNT.

ressources naturelles

Depuis son entrée en vigueur, le Traité oblige le Canada à émettre des documents relatifs à la récolte tsawwassen permettant à la PNT d'exercer son droit de pêche, selon un plan annuel de pêche tsawwassen et les recommandations du comité conjoint des pêches. Les parties sont tenues d'élaborer, de mettre à jour et de maintenir les lignes directrices opérationnelles des pêches (LDOP) décrivant les principes de fonctionnement et les procédures d'un comité conjoint des pêches qui formule des recommandations sur les questions relatives aux pêches et. Au cours de la période de référence, des révisions mineures ont été apportées aux LDOP en vue de refléter l'amélioration des procédures de contrôle des captures.

Pêche alimentaire, sociale et cérémonielle (ASC)

Au cours de la période de rapport, le Canada a permis à la PNT de pêcher pour répondre à ses besoins domestiques, notamment des espèces qui n'étaient associées à aucune limite de prise prédéterminée (voir le tableau sur la pêche ASC). Étant donné les préoccupations en matière de conservation, la pêche cérémonielle de l'eulachon de la rivière Fraser a été restreinte en raison de la surpêche en amont du pont Port Mann. Le Canada n'a pas émis de documents relatifs à la récolte de poisson de fond (sébaste, morue-lingue, flétan, chien de mer et sole). La PNT n'a pas accédé à sa zone de pêche des bivalves intertidaux. Elle a poursuivi les consultations avec le groupe du traité Hul'qumnum et d'autres Premières Nations dont les territoires traditionnels chevauchent la zone de récolte des bivalves non exclusive de la PNT.

Bien que les contraintes relatives à la conservation aient eu une incidence sur la capacité de la PNT à atteindre les allocations pour certaines espèces au cours de la période de rapport, le Canada n'a pas réduit le nombre d'allocations de la PNT à des fins ASC. La PNT respecte toutes les exigences relatives à la déclaration des prises. Le rapport de fin de saison sur les pêches de la PNT de 2001 présente les détails : http://www.tsawwassenfirstnation.com/nat_resources.php (en anglais seulement).

Les prises de saumon rouge, de saumon quinnat, de saumon rose, de saumon coho et de saumon kéta de la PNT étaient inférieures à son allocation. Il n'y aura aucun report de la pêche au saumon coho et au kéta. Les saumons roses immatures n'ont l'objet d'aucune mesure de la sorte et il en sera de même pour 42 saumons quinnats restants en 2012. Le manque à gagner est le résultat des restrictions de pêche imposées par la PNT pour protéger les stocks de saumon quinnat précoces.

La PNT a acheté un réservoir pour garder les crabes vivants avant leur distribution. Le comité conjoint des pêches a recommandé cet achat pour assurer la documentation appropriée de la distribution du crabe aux membres tsawwassen et à d'autres collectivités des Premières Nations à des fins de consommation domestique.

Pêche ASC à la date de prise d'effet

Espèces	2009	2010	2011
Saumon rouge	1 132	15 226	9 995
Quinnat	995	338	583
Saumon rose	72	2	84
Saumon coho	57	3	43
Saumon kéta	1 320	2 019	2 414
eulachon	49 lb.	50 lb.	39,3 lb.
Crabe dormeur*	24 712	21 588	20 327
Tourteau rouge du Pacifique	0	2	0

Pêche commerciale

À la date de prise d'effet, les parties ont conclu une entente de récolte d'une durée de 25 ans, laquelle énonce les allocations commerciales de saumon rouge, kéta et rose du fleuve Fraser, ainsi que les conditions de permis de crabe dans la partie inférieure du détroit de Georgia et dans la baie Boundary. Les exigences de l'entente sont comparables à celles régissant la pêche commerciale générale.

Au cours de la période de référence, la PNT avait une allocation de saumon rouge de 67 780 poissons et a fait 45 098 prises (voir le tableau sur la pêche commerciale). La PNT et la Première Nation de Matsqui ont soumis une proposition relative à la pêche commerciale sélective du saumon rose au MPO, qui a été approuvée. De plus, la PNT a présenté des propositions relatives à la pêche commerciale sélective du saumon kéta au MPO, qui ont également été approuvées. Toutefois, en raison de la période de montaison du kéta et de la taille de l'allocation, la pêche sélective n'a pas été nécessaire.

Pêche commerciale à la date de prise d'effet

Espèces	2009	2010	2011
Saumon rouge	--	98 315	45 098
Saumon kéta	3 416	--	2 414
Saumon rose	--	--	5 337
Crabe dormeur*	--	--	1 364

Application des lois sur les pêches

À la date de prise d'effet, le Canada et la PNT ont conclu une entente pour faciliter la coopération sur l'application tant des lois fédérales que des lois tsawwassen pour les pêches intérieures de Tsawwassen. Bien que les poursuites ne soient pas couvertes par l'entente, celle-ci vise à clarifier les activités des agents d'application de la loi des deux parties. Parmi ces activités, on compte l'éducation, les avertissements et billets, l'utilisation de justice réparatrice, la saisie d'équipement et de prises, la collecte des amendes et les arrestations pour infractions relatives à la pêche.

Au cours de la période de référence, seulement six infractions ont été relevées. Les pêcheurs ont transmis les renseignements sur les prises à la PNT de manière appropriée.

INVESTISSEMENTS DANS LES PÊCHES

En 2006, le Canada s'est engagé à allouer 1,5 million de dollars à la Première Nation de Tsawwassen (PNT) pour acquérir de vendeurs intéressés des permis de pêche commerciale au crabe, augmentant ainsi sa participation à la pêche commerciale au crabe. En 2009, le Canada lui a alloué 540 000 \$ afin de respecter, en partie, son engagement. Pendant la période de référence, le Canada a versé la somme restante de 960 000 \$. Compte tenu de l'inflation, il avait effectué un paiement de 1,1 million de dollars à la PNT à la fin de la période.

GESTION DES RESSOURCES

Selon les besoins, la PNT collabore avec le Canada et la Colombie Britannique relativement à la gestion des autres types de pêches, de la faune, des oiseaux migrateurs, des ressources renouvelables et de la flore. Elle prépare des plans de récolte, consulte les organismes fédéraux et provinciaux appropriés puis tente de faire approuver lesdits plans. L'utilisation des ressources par les membres de la PNT continue d'évoluer à mesure que des droits sont précisés dans le cadre du Traité.

Pendant la période de référence, la PNT a participé à l'établissement d'une approche en matière de délivrance de permis aux membres qui souhaitent faire valoir leurs droits liés à l'exploitation des ressources en vertu du Traité.

PARCS NATIONAUX

Pendant la période de référence, le Canada et la PNT ont échangé de l'information sur la récolte dans la réserve de parc national des Îles-Gulf. Les parties ont poursuivi leur travail en vue de conclure un accord de coopération en matière de planification et de gestion de la réserve du parc national des Îles-Gulf et elles espèrent conclure cet accord

en 2012-2013. Le Canada et la Colombie Britannique entreprennent une étude de faisabilité relativement à un projet d'aire marine nationale de conservation (AMNC) dans le détroit de Georgia Sud. Parcs Canada a demandé à la PNT de participer à l'étude de faisabilité et s'est engagé à procéder à des consultations auprès de la PNT et d'autres Premières Nations locales au sujet du projet d'AMNC au cours de la prochaine période de référence.

PARCS PROVINCIAUX

De même, le Traité garantit aux Tsawwassen le droit de cueillir des plantes à des fins alimentaires, sociales ou cérémonielles dans des domaines définis à l'appendice M-2 du Traité conformément à un plan de cueillette approuvé par la Colombie-Britannique. Le Traité prévoit que les plans de cueillette visant les terres de la Couronne provinciale dans la tourbière Burns doivent être conformes à l'Accord de gestion de la tourbière Burns. Pendant la période de référence, la Colombie Britannique et la PNT ont établi de nouveaux plans de cueillette pour les parcs provinciaux et ont poursuivi les discussions sur l'établissement de plans de cueillette dans ce secteur.



politiques, procédures et mesures de protection

GOUVERNANCE

Les dispositions du Traité qui concernent l'autonomie gouvernementale ont transformé la façon dont est gouvernée la Première Nation de Tsawwassen. Un plan stratégique ainsi que des plans de services et des rapports annuels aident à orienter l'évolution et la gestion de l'autonomie gouvernementale de la Première Nation. Dans le cadre du Traité, celle-ci s'est dotée d'un gouvernement qui assure la démocratie, la transparence, la responsabilité envers les membres et la protection des non-membres vivant sur les terres de la PNT.

L'Assemblée législative de la PNT se compose du chef et de 12 membres tsawwassen élus. C'est la plus haute instance du gouvernement tsawwassen. Elle examine et adopte les lois et approuve un budget annuel. Pendant la période de référence, l'Assemblée législative a tenu sa session d'automne du 1er au 23 novembre 2011 et sa session du printemps du 15 février au 15 mars 2012. Elle a approuvé le budget pour 2012-2013 et adopté les lois suivantes :

- › *Land Amendment Act*
- › *Loi de 2011-2012 portant affectation de crédits*
- › *Education, Health and Social Services Amendment Act*
- › *Land Use Planning and Development Act* (modification)
- › *2011-2012 Appropriations Act* (modification)
- › *Appropriations Act (2010)* (modification).

Une liste complète des lois tsawwassen, mise à jour régulièrement, est disponible pour consultation publique sur le site Web de la PNT à l'adresse www.tsawwassenfirstnation.com (en anglais seulement).

Le Conseil exécutif se compose du chef et des quatre membres ayant reçu le plus grand nombre de votes lors de l'élection de l'Assemblée législative. Il établit les politiques et les orientations stratégiques. Un sommaire de ses réunions peut être consulté dans les numéros trimestriels de *Council's Corner* et le rapport annuel 2011-2012 de la PNT.

Le Conseil consultatif, établi en vertu de la Constitution tsawwassen, compte six membres élus par tous les membres de la Première Nation présents à l'Assemblée générale annuelle. Il veille à ce que les lois, les règlements et les autres mesures proposées par le gouvernement sont examinés par les membres tsawwassen avant d'être adoptés ou approuvés par l'Assemblée législative.

Le Conseil judiciaire se compose à la fois de membres de la Première Nation et de non-membres qui possèdent une solide expérience juridique et judiciaire. Il est saisi des contestations portant sur la validité des lois tsawwassen et est chargé de régler les différends entre les membres et les représentants élus, de présenter aux tribunaux des recommandations sur la peine qui devrait être imposée aux membres lorsque cela est nécessaire et de s'acquitter des

gouvernance

autres fonctions que lui confie le conseil exécutif.

Le Comité de consultation se compose de non-membres titulaires de domaines à bail sur les terres de la Première Nation de Tsawwassen. Constitué par le conseil exécutif, il est consulté sur des questions qui ont un impact direct et considérable sur les intérêts relatifs aux terres données à bail, y compris les diverses structures de réglementation et les projets de développement économique de la PNT.

La Commission de l'imposition foncière est composée de membres du conseil exécutif ainsi que de contribuables non membres. Elle est responsable de l'approbation des taux d'impôt et des dépenses relatives à l'imposition foncière résidentielle.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX TSAWWSSEN

Le Traité a transformé radicalement la structure de gouvernance de la PNT. De nouveaux organes directeurs ont été créés en vertu de la Constitution tsawwassen. Soustraite au régime de la *Loi sur les Indiens*, la PNT a réorganisé sa structure financière afin de rendre compte aux membres de la Première Nation de ses décisions relatives aux revenus et aux dépenses du gouvernement élu. Un nouveau ministère des Services gouvernementaux a reçu pour mandat de collaborer avec le Canada et la Colombie Britannique en vue d'aider le comité de mise en œuvre à appliquer les dispositions du Traité et à répondre à ses obligations. Il appuie les opérations quotidiennes du gouvernement tsawwassen, effectue la liaison avec d'autres ordres de gouvernement et organisations de Premières Nations, et fournit des renseignements aux membres et au public en général quant aux activités du gouvernement tsawwassen.

En plus des activités de mise en œuvre du Traité mentionnées précédemment, le gouvernement tsawwassen a entrepris ce qui suit pendant la période de référence :

- › consulter les membres sur un certain nombre de problèmes liés à la mise en œuvre, des modifications réglementaires et stratégiques, et des propositions concernant la mise en valeur des terres;
- › poursuivre l'élaboration d'un plan financier pour faciliter l'évaluation des propositions de développement économique;
- › examiner les programmes de tous les comités et les conseils du district de l'agglomération de Vancouver ainsi que de Translink, émettre des commentaires et donner des conseils stratégiques;
- › présenter le rapport annuel de la PNT pour 2010-2011;
- › présenter une mise à jour concernant les progrès et les obstacles de la PNT lors de l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie Britannique et participer à la création de la trousse d'outils de gouvernance de l'Assemblée.

Le chef de la Première Nation de Tsawwassen occupe aussi une place à la table du conseil d'administration du district de l'agglomération Vancouver et du Conseil du maire de Translink. Le chef de la PNT accepte régulièrement des invitations à parler pendant des événements et des conférences qui lui permettent de s'assurer du renforcement et du respect du profil de la PNT dans la région et à l'étranger. Pendant la période de référence, le chef a pris la parole devant le Vancouver Board of Trade et l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi que dans le cadre de la Rencontre de la Couronne et des Premières Nations et de la World Indigenous Housing Conference. D'autres représentants de la PNT ont participé à de nombreux forums et événements organisés par des établissements commerciaux, artistiques et d'enseignement.

ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DE VIE

La PNT travaille actuellement, en collaboration avec l'Université de la Colombie Britannique, à mettre au point un outil de sondage destiné à mesurer la qualité de vie et le bien-être de la collectivité depuis la conclusion du Traité. Pendant la période de référence, le plan d'enquête a été achevé et un autre, axé sur l'enquête proprement dite, a été mis en place pour la prochaine période de référence.

SERVICES JURIDIQUES

Afin d'offrir des services juridiques complets au gouvernement et aux membres de la Première Nation de Tsawwassen, celle-ci a mis en place un ministère des Services juridiques qui a reçu pour mandat :

- › de gérer le processus de traitement des plaintes;
- › de gérer les opérations logistiques du conseil judiciaire, des procureurs de la PNT et du gouvernement de la PNT et assurer la liaison avec eux;
- › d'encourager la participation de la PNT aux tribunaux provinciaux ou à la Cour suprême;
- › de faciliter la mise en application des lois et des règlements de la PNT.

Pendant la période de référence, les Services juridiques ont entrepris ce qui suit :

- › continuer de participer à la Commission d'enquête sur le déclin du saumon sockeye dans le fleuve Fraser (Commission Cohen);
- › entreprendre un examen complet des dispositions d'exécution, en particulier en ce qui concerne la *Fisheries, Wildlife, Migratory Birds, and Renewable Resources Act* (loi adoptée par la Première Nation de Tsawwassen) et de nombreux règlements;
- › prévoir des modifications au règlement sur l'exécution de la *Fisheries, Wildlife, Migratory Birds, and Renewable Resources Act*.

LÉGISLATION PROVINCIALE

En vertu du Traité, la Colombie-Britannique doit aviser la PNT par écrit de la présentation envisagée ou de la modification proposée de lois et règlements provinciaux risquant d'influer sur les lois du gouvernement de Tsawwassen, sauf dans les circonstances où l'urgence ou la confidentialité ne le permettent pas. Pendant la période de référence, le gouvernement provincial a informé la PNT de l'annulation et du remplacement de l'article 12 de la *Loi sur l'accord définitif concernant la Première Nation de Tsawwassen* conformément à la *Loi sur l'Accord définitif de la Première Nation de Yale*. Le nouvel article 12, lorsqu'il entrera en vigueur par voie de règlement, prévoira une procédure révisée en ce qui concerne la façon de mettre en œuvre l'accord sur le traitement fiscal (ATF) de la PNT et de le modifier. Lorsque la *Loi sur l'accord définitif concernant la Première Nation de Tsawwassen* a été adoptée en 2007, l'ATF a été défini pour aboutir à la version déposée à l'Assemblée législative lors de la première lecture du projet de loi. Les dispositions de 2007 ne prévoyaient aucun moyen de modifier l'ATF, ce qui constituait une porte ouverte à des changements.

En outre, la Colombie Britannique a informé la PNT de ce qui suit :

- › adoption de la *Miscellaneous Statutes Amendment Act*, qui permet à la PNT de se joindre au Greater Vancouver Sewerage and Drainage District;
- › proposition visant à modifier la *Wildlife Act* pour lutter contre les attractifs dangereux de la faune;
- › projet de loi 12, la *Teachers Act*.

GESTION DU RISQUE

Afin de limiter les risques stratégiques, la PNT a pris des mesures pour assurer une diligence raisonnable avant de prendre des décisions – plus particulièrement les décisions concernant la mise en valeur des terres. Une solide analyse des éléments juridiques et des travaux de recherche liés aux décisions majeures est un aspect général de ce type de gestion du risque. En particulier, pendant la période de référence, la PNT a conçu un cadre de gestion du risque pour évaluer les propositions en matière de mise en valeur des terres à usage industriel. Ce cadre a été élaboré avec l'aide de la Société de développement économique de la PNT et de Partnerships B.C., et a été présenté à l'Assemblée législative de la PNT. Le conseil exécutif a également procédé à un examen de la capacité de la PNT à limiter les risques liés à la responsabilité pouvant résulter des activités se déroulant sur les terres tsawwassen.



participation communautaire massive

PROGRAMMES ET SERVICES

Le Traité permet au gouvernement tsawwassen de se charger de la prestation convenue de programmes et services gouvernementaux précédemment fournis par le Canada ou la Colombie-Britannique. La Première Nation de Tsawwassen reste également admissible aux programmes et services gouvernementaux à l'égard desquels elle n'a assumé aucune responsabilité en application de l'accord de financement budgétaire (AFB). Les membres tsawwassen, le gouvernement tsawwassen ou les institutions publiques tsawwassen, qui agissent au nom de la population tsawwassen, peuvent demander du financement pour ces programmes sous réserve des critères d'admissibilité établis. Dans certains cas, la PNT a élargi l'application des programmes ou l'admissibilité au-delà des exigences de l'AFB.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le ministère de la Santé et des Services sociaux de la PNT aide à favoriser la santé et le bien-être de la population tsawwassen. Pour atteindre cet objectif, il offre les programmes et les services suivants :

- › programme de santé communautaire (offrant des services de consultation sur la santé prénatale, les drogues et l'alcool);
- › programme des services de soins aux adultes (pour aider les membres ayant des limitations fonctionnelles à maintenir leur indépendance);
- › soins à domicile (offrant des soins infirmiers et des aides soignants à domicile);
- › programme pour les aînés (offrant des activités sociales et récréatives).

Pour aider à renforcer et à soutenir les familles, la PNT offre le programme de responsabilisation des ménages, qui comprend les éléments suivants :

- › des services de consultation pour les familles qui ont pour objet de réduire le nombre de contacts entre le ministère du Développement de l'enfant et de la famille et les enfants tsawwassen, des services de prévention contre l'alcoolisme et la toxicomanie, des services d'aide aux parents individualisés, des activités de groupe pour les jeunes et des services de prévention de la violence familiale;
- › Aboriginal Family Resources on the Go (AFROG), un programme de services aux familles mobiles (financé par la Colombie Britannique);
- › le programme de soutien des familles, qui offre de l'aide aux enfants qui ont été pris en charge par le gouvernement provincial et à leur famille.

La PNT fournit de l'assistance sociale aux membres de la PNT et aux Autochtones vivant sur les terres tsawwassen. Conformément au Traité, la prestation de services aux non-Autochtones par la PNT a cessé à la date de prise d'effet. Les non-Autochtones vivant sur les terres tsawwassen peuvent maintenant obtenir de l'assistance sociale auprès des bureaux provinciaux.

programmes et services

Les éléments du programme d'assistance sociale couvrent les besoins essentiels, l'aide financière aux tuteurs, le logement et le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants. Le financement de l'aide sociale est fourni par le biais du financement global fédéral négocié en vertu du Traité. Le nouveau modèle de financement et le transfert de compétences fédérales vers la PNT accroissent la souplesse dans l'utilisation de ce financement. La Colombie Britannique affirme que le personnel de son ministère du Développement a établi une relation positive avec le ministère de la Santé et des Services sociaux de la PNT et qu'elle tient des rencontres semestrielles pour discuter des inquiétudes communes, des modifications et des mises à jour.

Le ministère des Services sociaux de la PNT est aussi responsable de la création d'un fonds à vocation culturelle. Celui-ci est utilisé pour promouvoir la langue Hun'qum'înum, l'histoire, les traditions, les symboles, la narration, les chansons et les danses de la PNT et pour aider les membres à participer à d'autres pratiques de la culture tsawwassen.

Pendant la période de référence, le ministère de la Santé et des Services sociaux de la PNT a entrepris ce qui suit :

- › aider les membres relativement à différents problèmes de santé, que ce soit en ce qui a trait aux formulaires de Santé Canada, aux demandes de soins dentaires, aux frais d'ordonnance, à la physiothérapie ou à la nutrition;
- › offrir aux membres des moyens de transport pour se rendre à leurs rendez-vous pour des soins de santé et revenir chez eux;
- › continuer de défendre les membres qui s'impliquent dans le système de soins de santé;
- › organiser la Foire annuelle sur la santé, à laquelle ont participé divers professionnels de la santé et qui a fourni de l'information sur le diabète et des analyses informelles de la glycémie;
- › organiser et favoriser des ateliers sur le diabète ainsi que des séminaires éducatifs au centre des aînés;
- › administrer tous les vaccins aux membres de la PNT par l'entremise d'un infirmier ou d'une infirmière de la santé publique de l'autorité sanitaire Fraser;
- › poursuivre l'élaboration d'une stratégie détaillée et continue en matière de toxicomanie et d'alcoolisme (en partenariat avec les fournisseurs de services des environs).

Pendant la période de référence, la PNT a reconnu que son régime de prestation des services sociaux n'avait pas atteint son objectif et a lancé un plan visant à modifier certains services et à offrir aux membres de meilleurs services pour une gamme de programmes. À cette fin, le conseil exécutif a demandé un examen de l'efficacité organisationnelle. L'examen recommandait que des changements soient apportés, notamment en ce qui a trait aux structures de gestion, pour aider à régler les problèmes liés à la dotation et d'autres lacunes. La PNT va de l'avant avec la mise en œuvre de cet examen et s'attend à constater d'importants progrès dans ce domaine.

LOGEMENT SOCIAL

La PNT maintient et exécute un programme de logement social sur les terres tsawwassen. Pendant la période de référence, la PNT a entrepris ce qui suit :

- › réparer et entretenir des unités de logement au besoin et financer le fonds de réserve pour remplacement des immobilisations;
- › offrir une protection quant à la structure physique des unités de logement;
- › offrir une formation pour la direction et le personnel afin de s'assurer que le programme de logement social est bien géré.

SERVICES AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES

À la date de prise d'effet, le gouvernement tsawwassen a adopté la *Tsawwassen Child and Families Act*, qui délègue à la Colombie-Britannique toutes les obligations liées à la protection des enfants et des familles. Pendant la période de référence, la Colombie Britannique et la PNT ont continué d'élaborer un protocole d'entente établissant une relation renouvelée au sujet de la prestation des services aux enfants et aux familles. Lorsqu'elle sera terminée, cette entente clarifiera davantage les rôles entre les parties, dans le but de protéger et de soutenir les enfants tsawwassen qui ont besoin de soins et de leur offrir un avenir plus prometteur.

Pendant la période de référence, la Colombie Britannique et la PNT étaient en voie de terminer un protocole opérationnel entre le ministère du Développement de l'enfant et de la famille et la PNT qui officialisera la façon dont ces gouvernements collaboreront pour faciliter l'application des lois sur la protection de l'enfance. Bien qu'aucun échéancier n'ait été fixé pour l'achèvement de ce protocole, les parties affirment que la relation de travail demeure positive même sans entente officielle.

ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Le ministère de l'Éducation et du Développement des compétences de la PNT fournit les programmes et services qui suivent :

- › centre d'éducation de la petite enfance Smuyuq'wa' Lelum (programmes pour nourrissons et tout-petits, programme préscolaire et programme de groupe de garderies);
- › programmes de soutien pour l'éducation de la maternelle à la 12e année;
- › administration par le district scolaire Delta d'une entente locale sur la prestation de programmes d'éducation de la maternelle à la 12e année;
- › financement de l'enseignement postsecondaire pour les membres tsawwassen;
- › programme d'aide préscolaire (services externes aux parents ayant des enfants âgés de 0 à 6 ans);
- › programme pour les jeunes (offrant des sorties comme des excursions, des activités qui encouragent l'esprit sportif et le travail d'équipe, un accès à un ordinateur à des fins éducatives et des services de consultation).

Pendant la période de référence, 35 étudiants ont été admis dans des programmes de maternelle, de niveau primaire et de niveau secondaire et 8 ont été admis dans des programmes postsecondaires. Le ministère de l'Éducation et du

Développement des compétences de la PNT réalise les activités suivantes :

- › offrir un plus large éventail de programmes pour les enfants (naissance à 6 ans) par l'entremise du centre de développement de la petite enfance;
- › approcher l'ensemble de la collectivité (même les non-membres de la PNT), attirer les enfants dans le programme pour les tout-petits, le programme pour les enfants de 3 à 5 ans et le programme préscolaire;
- › décider de rendre le programme de financement pour l'éducation postsecondaire accessible à tous ses membres, qu'ils soient ou non des Indiens inscrits;
- › rencontrer le personnel du district scolaire Delta régulièrement tout au long de l'année pour s'assurer que les buts et les objectifs en matière d'éducation sont atteints;
- › aider les membres à obtenir leur diplôme d'études secondaires;
- › travailler à l'élaboration d'une politique relative au diplôme Dogwood pour aider les membres de la collectivité âgés de plus de 19 ans à réessayer d'obtenir le diplôme Dogwood (diplôme de fin d'études secondaires de la Colombie Britannique) ou à retourner à des programmes de formation générale;
- › soutenir les membres de plus de 19 ans qui sont retournés au district scolaire Delta pour recevoir leur diplôme Dogwood;
- › approuver les demandes de financement pour des études postsecondaires;
- › aider les étudiants pendant les séances de tutorat et d'aide aux devoirs par l'entremise d'un club d'aide aux devoirs (membres du personnel de la PNT et tuteurs de l'école Cliff Drive Elementary);
- › envoyer à tous les parents de la PNT vivant ou non sur les terres de la PNT un chèque annuel pour payer les fournitures scolaires;
- › allouer une subvention aux jeunes pour les membres de la PNT;
- › conclure et mener à bien une entente de six mois avec la First Nations Employment Society visant à offrir une formation en matière d'emploi aux membres.

La PNT a connu une augmentation importante des demandes pour des études postsecondaires pendant la période de référence. Par conséquent, la PNT a modifié son budget de façon à augmenter le financement alloué aux études postsecondaires et elle examinera l'allocation du budget pour les années futures. L'intérêt accru pour les demandes relatives à des études postsecondaires est une preuve de l'intérêt renouvelé et de l'optimisme des membres tsawwassen pour l'avenir.

PROGRAMME CULTUREL

La PNT a commencé à élaborer un programme culturel afin d'encourager l'utilisation de la langue hun'qom'ïnum, ainsi que les occasions de transferts culturels et le partage des connaissances traditionnelles. En outre, la PNT a formé un comité permanent sur la langue et la culture afin d'encourager, de surveiller et d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement tsawwassen pour rendre ses systèmes pertinents sur le plan culturel.

Pendant la période de référence, la PNT a entrepris ce qui suit :

- › engager un nouveau coordonnateur des langues et de la culture;
- › co-présenter la 36e édition de l'Annual Elders Gathering;
- › continuer de recevoir des aînés deux fois par semaine pour le dîner;
- › collaborer avec le personnel du service de police de Delta afin d'offrir un endroit tranquille pour les enfants et les familles;
- › concevoir et offrir des ateliers culturels et artisanaux sur le tissage du cèdre, la fabrication de tambours, le tissage de bandeaux et le tissage de jambières;
- › favoriser la participation des membres tsawwassen au voyage en canot de 2012.

TRAVAUX PUBLICS

Ayant réalisé l'autonomie gouvernementale, la PNT exerce désormais sa compétence sur des fonctions gouvernementales locales similaires à celles d'une administration municipale. Parmi ces fonctions, on compte : la planification de l'aménagement du territoire, les travaux publics et les infrastructures, la gestion environnementale et le développement économique.

Le ministère des Travaux publics de la PNT offre des infrastructures fiables et sécuritaires et un cadre collectif qui contribuent à la qualité de vie des membres tsawwassen. Le ministère joue un rôle majeur dans la santé, la sécurité et la planification d'urgence de la collectivité. Il est aussi responsable des points suivants :

- › l'exploitation de l'usine d'épuration de la PNT;
- › l'entretien des logements sociaux, des logements et immeubles dont la PNT est propriétaire, des terrains et des infrastructures;
- › la passation de contrats pour la sécurité publique (police, incendies, ambulance), pour l'entretien des routes, l'éclairage des rues, le déneigement et la collecte des ordures et des matières recyclables;
- › la liaison avec les entreprises de services publics (p. ex. Terasen, Telus, BC Hydro, Delta Cable);
- › la gestion de la conformité de la PNT aux normes en matière de qualité de l'eau.

Pendant la période de référence, le ministère des Travaux publics de la PNT a entrepris ce qui suit :

- › établir et mettre en œuvre un programme d'inspection et de mesures correctrices/de réparation pour les immeubles communautaires de la PNT, y compris pour les réparations en cours à la longue maison et à l'immeuble administratif ainsi que l'entretien de la chaudière;
- › établir un programme pour inclure l'entretien des routes et l'aménagement paysager des terrains industriels (un entrepreneur a remplacé les plantes mortes de l'aménagement paysager);
- › inspecter, exploiter et maintenir un système d'alimentation en eau et des installations sanitaires propres;
- › lancer une étude sur l'alimentation en eau et les égouts pour les nouvelles zones d'aménagement;

- › enquêter sur les problèmes de branchement au réseau d'alimentation en eau du district de l'agglomération de Vancouver;
- › rencontrer le conseil de copropriété de l'immeuble Tsatsu Shores pour discuter du rapport terminé sur le réseau d'alimentation en eau du district de l'agglomération de Vancouver;
- › participer à des conférences sur l'eau et la gestion des eaux usées, la prévention du refoulement d'eau et l'accès aux espaces confinés;
- › diriger deux projets de nettoyage pour l'ensemble de la collectivité (automne et printemps) avec les membres.

INFRASTRUCTURE

Afin d'entamer la première phase d'un projet de viabilisation des terres industrielles, la PNT a fait une demande à la Colombie-Britannique et au Canada pour obtenir du financement dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure, qui fait partie du Plan d'action économique du Canada (PAEC). De nombreux Canadiens autochtones ont bénéficié de programmes administrés par Affaires indiennes et Nord Canada en vertu du PAEC. Toutefois, en raison de sa structure semblable à celle d'une municipalité, la PNT est la seule Première Nation canadienne qui reçoit du financement tiré des 4 milliards de dollars du Fonds de stimulation de l'infrastructure. La PNT a reçu 3 millions de dollars du Canada, 3 millions de dollars de la Colombie Britannique et a offert un montant équivalent, pour un projet d'une valeur totale de 9 millions de dollars. Ces fonds sont alloués à l'aménagement de routes, d'un réseau d'égouts et de l'infrastructure hydraulique pour la phase 1 du projet de mise en valeur des terres industrielles de la PNT.

Pendant la période de référence, les projets suivants ont été prévus, ou étaient en cours, sur les terres de la PNT.

Compteurs intelligents : BC Hydro s'est engagée, en collaboration avec les PNT, dans son projet d'immobilisations et de branchement des clients, conformément aux modalités établies dans le Traité. De plus, l'installation récente de plus de 300 compteurs intelligents sur les terres tsawwassen a jeté les bases d'un réseau modernisé, ce qui a pour avantage d'accélérer les avis d'interruption de service et les outils de conservation pour aider les membres de la collectivité à mieux gérer leur consommation d'électricité.

PARFTD : Les autorités portuaires de la région métropolitaine de Vancouver ont dirigé une consultation auprès de la PNT, pour le compte de la Colombie Britannique, en lien avec le Projet d'améliorations routières et ferroviaires au terminal Deltaport de Delta (PARFTD). Elles ont fourni des documents liés au projet à la PNT, y compris une description du projet, un guide de discussion et une évaluation de l'aperçu archéologique.

Projet d'élimination des passages à niveau sur Mufford/64e avenue : La Colombie Britannique a consulté la PNT relativement à ce projet par l'entremise du Programme du corridor ferroviaire Roberts Bank (CFRB). Des cartes à jour de l'alignement conceptuel ont été fournies et la PNT a aussi été informée des travaux à venir liés à l'évaluation des impacts archéologiques.

Projet combiné : Par le biais du programme du CFRB, la PNT a été consultée quant aux travaux de conception pour les projets de passage supérieur de la 196e rue, de la 192e rue et de la 54e avenue qui seront exécutés par la ville de Surrey.

Aménagement commercial/industriel/résidentiel : La Colombie Britannique a travaillé avec la PNT sur sa demande d'aménagement majeur concernant les terres tsawwassen près de l'autoroute 17. Le ministère provincial des Transports et des Infrastructures en était rendu aux étapes finales consistant à approuver la délivrance d'un permis de construction d'une route d'accès temporaire et à examiner l'étude d'impact sur la circulation des PNT. Ces travaux se sont poursuivis tout au long de la période de référence.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le gouvernement tsawwassen exploite la TFN Economic Development Corporation (TEDC) afin de soutenir une économie saine en fournissant des emplois, des débouchés économiques et des bénéfices à la PNT; et en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie pour les membres de la Première Nation. Pendant la période de référence, la TEDC a sécurisé un accord préalable sur les loyers et les avantages pour les membres avec Ivanhoe Cambridge et Property Development Group, les partenaires de la PNT dans l'aménagement d'une zone commerciale majeure sur les terres tsawwassen. Les membres de la PNT ont voté à 97 % en faveur d'une prolongation de la durée et d'un élargissement de la zone – un appui important aux plans du gouvernement de la PNT visant à aller de l'avant avec ce projet.



un gouvernement responsable sur le plan financier

FINANCES

Grâce à l'Accord définitif de la Première Nation de Tsawwassen, le Canada, la Colombie-Britannique et la Première Nation de Tsawwassen ont établi une relation continue de gouvernement à gouvernement. Les parties mentionnent que le gouvernement tsawwassen a été géré d'une manière financièrement responsable au cours de sa troisième année de fonctionnement depuis l'entrée en vigueur du Traité.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Le ministère des Finances de la PNT a offert les services suivants :

- › établir des budgets (budgets annuel et triennal) en collaboration avec les autres ministères et le Comité des finances et de la vérification;
- › effectuer la vérification annuelle des états financiers de la PNT;
- › s'occuper des comptes créditeurs et de la paie;
- › administrer le marché;
- › percevoir les recettes;
- › administrer l'impôt;
- › maintenir et appliquer la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que les règlements, les politiques financières et les procédures;
- › s'assurer que le personnel de la PNT est soutenu par des technologies, des salles de réunion et des aires de bureau appropriées, un service de secrétariat et d'autres besoins liés aux bureaux essentiels à une administration efficace.

Pendant la période de référence, la PNT a géré les comptes financiers de la nation conformément à ses normes juridiques et à ses obligations et a réalisé une vérification sans réserve pour l'exercice financier. Toutes les normes juridiques et les obligations ont été respectées. Le Comité des finances et de la vérification se réunit tous les trimestres pour s'assurer que les activités continuent de respecter les budgets.

TRANSFERT DE CAPITAUX ET RELATIONS FISCALES

Le Canada et la PNT sont tenus de faire l'un à l'autre divers paiements uniques et continus selon un échéancier, en remboursement des coûts de règlement du Traité. On compte, parmi ces coûts, un transfert de capitaux du Canada vers la PNT et les remboursements du prêt aux fins de négociation de la PNT au Canada. Le Traité prévoit un transfert de capitaux de 13,9 millions de dollars pour la PNT, moins le solde impayé des prêts de 5,6 millions de dollars consentis pour négocier le Traité. Le transfert de capitaux et les remboursements du prêt aux fins de négociation sont payés en 10 versements annuels qui ont commencé à la date d'entrée en vigueur. Pendant la période de référence, les transferts de capitaux et les remboursements du prêt aux fins de négociation ont été effectués à temps.

finances

ACCORD DE FINANCEMENT BUDGÉTAIRE

Le Traité exige que les parties négocient et tentent de parvenir à un accord sur le financement budgétaire (AFB) décrivant les relations financières entre les parties. L'AFB énonce les montants de financement accordés à la PNT par le Canada et la Colombie-Britannique afin de soutenir les programmes et services gouvernementaux convenus, ainsi que les activités de mise en œuvre du Traité.

Le Canada a accepté de payer à la PNT 14,6 millions de dollars à titre de fonds générateur de revenus géré par la PNT pour favoriser les activités continues du gouvernement de la PNT liées à la pêche, aux parcs, aux oiseaux migrateurs et à d'autres fonctions gouvernementales. Pendant la période de référence, le Canada a versé le second de trois versements égaux liés à ce financement ponctuel.

Le Canada verse aussi environ 2,8 millions de dollars chaque année pour des programmes et des services gouvernementaux financés à l'échelle fédérale, notamment, l'éducation, le développement social, la santé et des ouvrages. Le versement est effectué annuellement le 1er avril et il atteint à peu près le même niveau de financement que ce que recevait la Première Nation Tsawwassen avant la signature du Traité en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Cependant, depuis la signature du Traité, la PNT a une marge de manœuvre budgétaire quant à la façon d'utiliser le financement et les exigences en matière de rapports ont été réduites au minimum. La PNT fournit des données statistiques pour s'assurer qu'il n'y a pas de données manquantes dans les dossiers des organismes fédéraux et provinciaux qui administrent habituellement les programmes et les services à l'extérieur des terres tsawwassen.

En vertu de l'AFB, la Colombie Britannique verse annuellement 100 000 \$ pour fournir un agent de liaison local en ce qui a trait aux programmes et aux services gouvernementaux. Tous les transferts fédéraux et provinciaux ont été effectués en temps voulu.

ACCORD SUR LE REVENU DE SOURCE PROPRE

À la date de prise d'effet, les parties ont conclu une entente d'une durée de 20 ans sur la contribution en revenus autonomes (ECRA), selon laquelle est effectué le calcul de la contribution qu'apportera la PNT aux programmes et services convenus dans l'AFB à partir de ses revenus autonomes. Dans le cadre de la transition vers l'autonomie gouvernementale, le Canada et la Colombie-Britannique ont convenu que la contribution de la PNT pour les cinq premières années serait nulle et, qu'après, ses cotisations augmenteraient pendant une période déterminée. L'objectif de l'ECRA est de diminuer la dépendance de la PNT à l'égard des transferts financiers provenant du Canada et de la Colombie-Britannique à mesure que la PNT accroît son autosuffisance.

RISQUE D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT

Pendant la période de référence, le gouvernement tsawwassen a géré son risque d'investissement à long terme en partenariat avec Greystone Financial Management, et selon un profil de risque établi. La PNT a continué de cibler des solutions d'emprunt peu coûteuses, y compris la participation au pool d'emprunts de l'Administration financière des

Premières Nations (AFPN) – un établissement fédéral créé pour offrir des solutions de financement peu coûteuses pour les infrastructures municipales. Le personnel de la PNT a collaboré avec l'AFPN et les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique pour résoudre les questions en suspens afin de permettre à la PNT de participer au pool.

TAXATION

Le Traité prévoit que les parties, ensemble ou séparément, négocieront les pouvoirs de taxation du gouvernement tsawwassen. Même si le Canada demeure disposé à négocier d'autres accords sur les pouvoirs de taxation (p. ex., TPS pour les Premières Nations ou impôt sur le revenu), la PNT n'a pas l'intention, pour l'instant, d'exercer ses pouvoirs dans ces domaines de taxation.

L'accord sur le traitement fiscal, une entente tripartite parallèle signée simultanément avec le Traité, oblige la Colombie Britannique à rembourser la Social Service Tax (PST) payée par les organismes gouvernementaux tsawwassen dans le cadre de leurs fonctions gouvernementales sur les terres tsawwassen. Pendant la période de référence, la PNT et la Colombie Britannique ont travaillé sur une entente concernant la partie provinciale de la TVH pour la période de juillet 2010 à mars 2013.

Dans le cadre de l'Entente bilatérale de la Première Nation Tsawwassen sur la coordination de l'impôt foncier, la Colombie Britannique s'est engagée à permettre à la PNT d'utiliser les impôts fonciers comme sûreté lorsqu'elle emprunte à des fins d'immobilisation. La PNT, la Colombie-Britannique, le Canada et les établissements établis en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations* (Canada) ont entrepris des travaux conjoints sur les politiques relativement à cet objectif.

POUVOIRS D'IMPOSITION FONCIÈRE

Un organisme établi dans le cadre de la *Tsawwassen First Nation Property Taxation Act*, la commission de l'imposition foncière de la PNT, est composé de membres du conseil exécutif ainsi que de contribuables non membres. Elle est responsable de l'approbation des taux d'impôts et des dépenses relatives à l'imposition foncière résidentielle pour chaque année d'imposition. Elle doit aussi approuver les exemptions et les subventions au secteur résidentiel. En 2010, la commission a approuvé le taux d'imposition foncière, le budget lié à l'imposition foncière et les exemptions propres aux entités sans but lucratif œuvrant sur les terres tsawwassen.

Pendant la période de référence, les taux d'imposition ont été approuvés par le conseil exécutif de la PNT. Des évaluations, des avis et un processus de collecte de données se sont déroulés efficacement.

PREMIÈRE NATION DE TSAWWASSEN

RENSEIGNEMENTS DE VÉRIFICATION

POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 MARS 2012

BUDGETS DE FONCTIONNEMENT

Chaque année, l'Assemblée législative tsawwassen donne à chaque ministère le pouvoir de dépenser les ressources pour des programmes ou des services approuvés. Il est important que ces ressources soient bien gérées et que la prestation des programmes et des services n'excède pas les montants des dépenses approuvées. Tout au long de la période de référence, le personnel de la PNT a géré avec succès la prestation des programmes et des services en respectant les budgets approuvés.

BUDGETS D'IMMOBILISATIONS

Un certain nombre de projets d'immobilisations importants, qui étaient aussi en construction pendant la période de référence, se sont ajoutés à l'ensemble des immobilisations et ont apporté une infrastructure des plus utiles. Chacun de ces projets s'est déroulé selon le calendrier et le budget établis. Parmi les projets se trouvent le projet d'infrastructure pour les terrains industriels, qui comprenait la construction de routes, et une canalisation d'égout pour connecter les terres tsawwassen à un égout collecteur important de la Corporation of Delta. Ce projet a pris fin pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012.

Note : Les tableaux des pages suivantes montrent l'exposé récapitulatif des activités financières ainsi que le calendrier consolidé des immobilisations, tous deux tirés de la vérification de 2011-2012. Ensemble, ces tableaux dressent un portrait complet des dépenses opérationnelles de PNT, des activités liées aux immobilisations de la PNT et des activités liées aux divers fonds prévus dans le cadre du Traité. Les versions papier de la vérification sont disponibles sur demande.

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du Conseil exécutif du gouvernement tsawwassen

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement tsawwassen, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012 et les états consolidés des résultats et des surplus accumulés, de l'évolution des actifs financiers et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

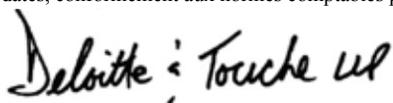
Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. Nous avons effectué cette vérification conformément aux normes de vérification canadiennes généralement acceptées pour le secteur public. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement tsawwassen en date du 31 mars 2012, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.



Comptables agréés
Vancouver,
Colombie Britannique

Le 25 juillet 2012

GOVERNEMENT TSAWWASSEN
CALENDRIER CONSOLIDÉ DE L'INFORMATION SECTORIELLE POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 MARS 2012

ANNEXE 2

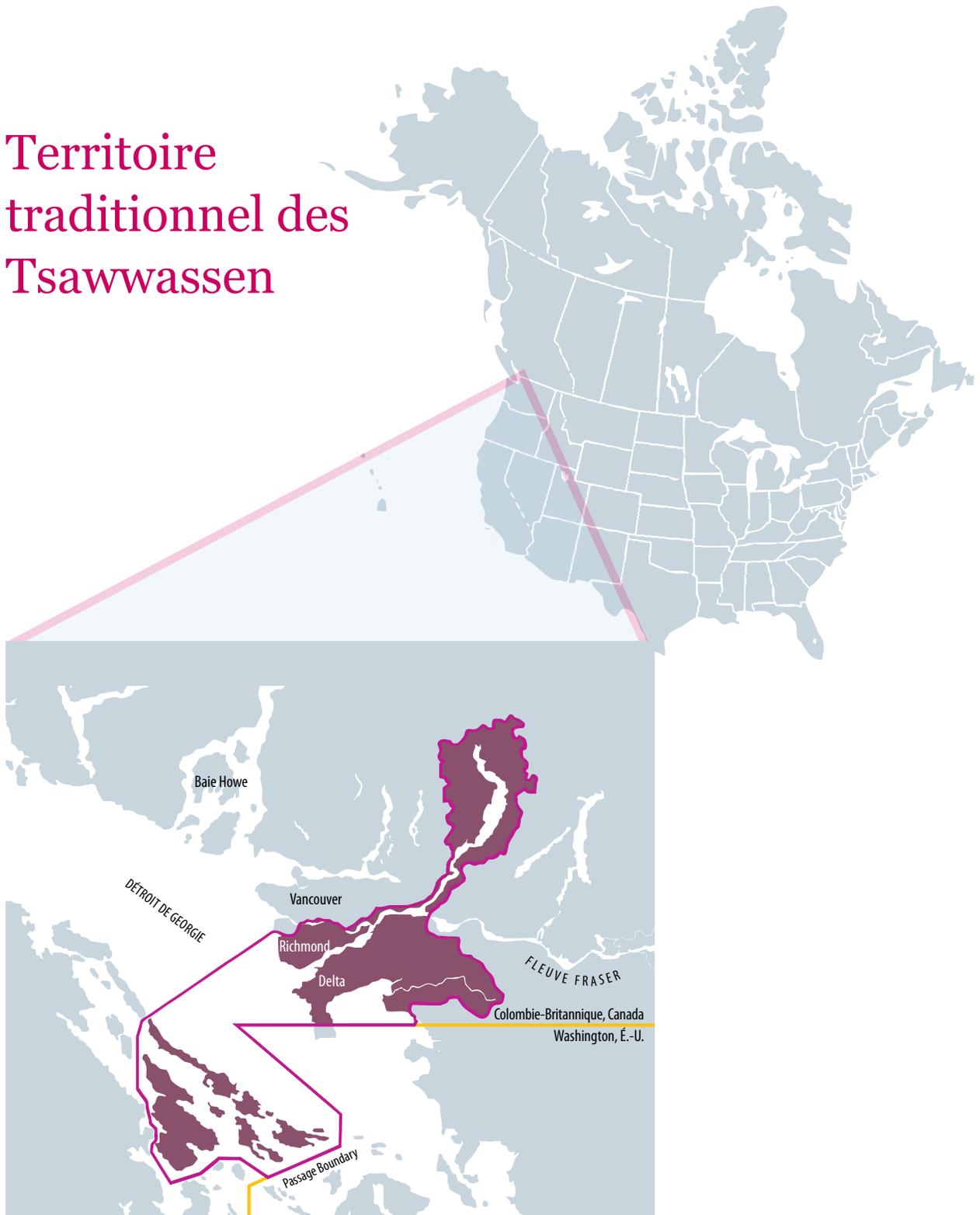
	Fonds d'admin.	Biens Réserve de corpora capita	Fonds des recettes locales	Fonds de développement économique	Fonds de développement des entreprises des membres	Fonds culturel	Fonds de pêche commerciale	Fonds de pêche commerciale au crabe	Fonds de réconciliation	Fonds de mise en oeuvre	2012 consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
RECETTES											
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada											
Fonds de mise en oeuvre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 023 198	5 023 198
Bloc	2 752 819	259 160	-	-	-	-	-	-	-	-	3 011 979
Fond de pêche commerciale au crabe	-	-	-	-	-	-	1 091 194	-	-	-	1 091 194
Contributions	328 876	-	-	-	-	-	-	-	-	-	328 876
Province de la Colombie Britannique	1 974 927	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 974 927
Administration portuaire de Vancouver	-	-	-	-	811 738	-	-	-	-	-	811 738
Revenu de placement	40 413	8 324	-	-	4 057	-	-	2 194	-	-	54 988
Impôt foncier	-	-	674 715	-	-	-	-	-	-	-	674 715
Autres	1 012 589	-	-	-	-	-	157 540	-	-	-	1 170 129
Frais de permis et d'enregistrement	367 471	-	-	-	-	-	-	-	-	-	367 471
Part de revenu d'entreprise (note 6)	354 378	-	-	-	-	-	-	-	-	-	354 378
Location	311 015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	311 015
Revenu d'intérêt sur créance de l'Accord définitif	288 809	-	-	-	-	-	-	-	-	-	288 809
Développement économique	161 630	-	-	-	-	-	-	-	-	-	161 630
Programme du logement	129 395	-	-	-	-	-	-	-	-	-	129 395
Services publics	77 289	-	-	-	-	-	-	-	-	-	77 289
First Nations Employment Society	20 024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 024
	7 819 635	267 484	674 715	-	815 795	-	-	1 248 734	2 194	5 023 198	15 851 755
DÉPENSES (NOTE 15)											
Terres et municipalité	2 886 788	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 886 788
Administration	2 695 009	-	-	-	1 987	-	-	-	-	-	2 696 996
Amortissement	1 257 722	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 257 722
Services communautaires -											
Éducation	1 035 281	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 035 281
Développement social	418 154	-	-	-	-	-	-	-	-	-	418 154
Santé	311 964	-	-	-	-	-	-	-	-	-	311 964
Développement économique	898 451	-	-	-	-	-	-	-	-	-	898 451
Imposition	-	-	424 280	-	-	-	-	-	-	-	424 280
Distribution	262 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	262 500
Intérêt sur dette payable de l'AD	125 653	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125 653
Programme du logement	106 952	-	-	-	-	-	-	-	-	-	106 952
	9 998 474	-	424 280	-	1 987	-	-	-	-	-	10 424 741
Excédent des recettes sur les dépenses	(2 178 839)	267 484	250 435	-	813 808	-	-	1 248 734	2 194	5 023 198	5 427 014
Transfert de fonds pour règlement du Traité	(596 668)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(596 668)
Transferts interfonds	2 582 067	443 476	(250 435)	(440 108)	-	(125 000)	-	-	-	(2 210 000)	-
Excédent accumulé début de l'exercice	11 571 038	287 456 190	-	440 108	-	1 100 582	1 096 723	479 766	230 458	6 796 549	309 171 414
Excédent accumulé fin de l'exercice	11 377 598	288 167 150	-	-	813 808	975 582	1 096 723	1 728 500	232 652	9 609 747	314 001 760

GOVERNEMENT TSAWWASSEN
CALENDRIER CONSOLIDÉ DE L'INFORMATION SECTORIELLE POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 MARS 2011

ANNEXE 3

	Fonds d'admin.	Biens Réserve de corporels capital	Fonds des recettes locales	Fonds de développement des entreprises des membres	Fonds culturel	Fonds de pêche commerciale	Fonds de pêche commerciale au crabe	Fonds de réconciliation	Fonds de mise en oeuvre	2011 consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
RECETTES										
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada										
Mise en oeuvre	-	-	-	-	-	-	-	-	5 023 198	5 023 198
Bloc	4 690 041	-	-	-	-	-	-	-	-	4 690 041
Fonds de crabe Commerical	3 100 065	-	-	-	-	-	-	-	-	3 100 065
Contributions	180 726	-	-	-	-	-	-	-	-	180 726
Province de la Colombie-Britannique	1 373 357	250 565	-	-	-	-	-	-	-	1 623 922
Administration portuaire de Vancouver	324 461	-	-	-	-	-	-	-	-	324 461
Revenu de placement	684 421	3 769	-	306	-	-	-	1 946	7 302	697 744
Impôt foncier	684 204	-	-	-	-	-	-	-	-	684 204
Autres	-	-	680 623	-	-	-	-	-	-	680 623
Frais de permis et d'enregistrement	80 855	-	-	-	-	-	-	-	-	80 855
Part de revenu d'entreprise (note 6)	607 632	-	-	-	-	-	-	-	-	607 632
Location	367 457	-	-	-	-	-	-	-	-	367 457
Revenu d'intérêt sur créance de l'Accord définitif	322 198	-	-	-	-	-	-	-	-	322 198
Développement économique	295 011	-	-	-	-	-	-	-	-	295 011
Programme de logement	147 373	-	-	-	-	-	-	-	-	147 373
Services publics	106 313	-	-	-	-	-	-	-	-	106 313
First Nations Employment Society	70 183	-	-	-	-	-	-	-	-	70 183
	13 034 297	254 334	680 623	306	-	-	-	1 946	5 030 500	19 002 006
ÉPENSES (NOTE 15)										
Terres et municipalité										
Administration	2 595 932	-	-	-	-	-	-	-	13 738	2 609 670
Amortissement	874 129	-	-	-	41 500	-	-	-	1 576 397	2 492 026
Services communautaires -	1 274 986	-	-	-	-	-	-	-	-	1 274 986
Éducation										
Développement social	566 048	-	-	-	-	-	-	-	506 717	1 072 765
Santé	224 118	-	-	-	135 500	-	-	-	25 778	385 396
Développement économique	306 039	-	-	-	-	-	-	-	-	306 039
Imposition	807 809	-	-	-	-	-	-	-	-	807 809
Distribution	-	-	680 623	-	-	-	-	-	-	680 623
Intérêt sur dette payable de l'AD	273 280	-	-	-	-	-	-	-	-	273 280
Programme de logement	157 678	-	-	-	-	-	-	-	-	157 678
	140 600	-	-	-	-	-	-	-	-	140 600
	7 220 619	-	680 623	-	177 000	-	-	-	2 122 630	10 200 872
Excédent des recettes sur les dépenses										
Transfert de fonds pour règlement du Traité	5 813 678	254 334	-	306	(177 000)	-	-	1 946	2 907 870	8 801 134
Transfert de fonds pour l'intendance des pêches du Traité	(4 401 047)	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 401 047)
Transfert interfonds	-	-	-	(98 884)	-	(1 116 776)	-	-	-	(1 116 776)
Excédent accumulé, début de l'exercice	38 466	61 418	-	-	-	-	-	-	-	1 000
	10 119 941	287 140 438	-	539 686	1 277 582	2 213 499	479 766	228 512	3 888 679	305 888 103
Excédent accumulé, fin de l'exercice	11 571 038	287 456 190	-	441 108	1 100 582	1 096 723	479 766	230 458	6 796 549	309 172 414

Territoire traditionnel des Tsawwassen



*Il s'agit de cartes représentationnelles (qui ne sont pas à l'échelle); elles sont fournies uniquement à des fins informatives.

Terres Tsawwassen

